

FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE - CONSEIL DE FONDATION

(24 à 33 membres)

Membres fondateurs

Cooptent les membres du Conseil de fondation

Comité d'honneur
Membres désignés par le Conseil de fondation

1 Président, 2 Vice Présidents provenant des 3 collèges.
Ils constituent le Comité exécutif

Secrétariat
Sous la supervision du Comité exécutif

autres membres du Conseil provenant des 3 collèges
élus pour une période de 3 ans

Comité scientifique
Membres désignés par le Conseil de fondation

autres membres cooptés par le Conseil provenant des 3 collèges
élus pour une année en raison de leur apports au Fonds

Agence internationale pour la solidarité numérique (Lyon)